

Conditions générales de vente des Visites du Campus Paris Saint-Germain : Campus PSG Tour

Préambule

La société PSG TRAINING CENTER est spécialisée dans la location de tout bien immobilier ; l'acquisition et la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la vente et l'échange de terrains, immeubles ou droits immobiliers.

1. Définitions

Les termes définis ci-après, dès lors qu'ils sont précédés d'une majuscule, auront la signification qui leur est donnée dans le présent article :

« **Billet** » : désigne le support permettant l'accès au Campus pour une Visite. Il peut prendre la forme d'un billet papier, d'un e-Ticket ou d'un m-Ticket.

« **Bon de commande** » : désigne le document précisant les conditions d'achat de Titres d'accès pour les personnes morales.

« **Conditions Générales de Vente** » : désigne les présentes Conditions générales de vente des Visites du Campus Paris Saint-Germain.

« **Client** » : désigne la personne physique ou morale (par l'intermédiaire de son représentant légal) qui achète un ou plusieurs Titre d'accès.

« **Porteur** » : désigne la personne physique qui bénéficie d'un Titre d'Accès et en est porteur à l'occasion d'une Visite, en ce compris le Client le cas échéant.

« **PSG** » : désigne la société PSG TRAINING CENTER, Société en nom collectif, inscrite au R.C.S de Nanterre sous le n°821 789 740, dont le siège social est situé au 53, Avenue Emile Zola – 92100 Boulogne-Billancourt, société exploitant le Campus Paris Saint-Germain..

« **Site Internet de billetterie des Visites** » : désigne le site <https://stadiumtour.psg.fr/fr/>, ou tout site Internet qui s'y substituerait.

« **Campus Paris Saint-germain** » : désigne le centre d'entraînement du club Paris Saint-Germain, situé au 100 rue du Grand Paris, 78300 Poissy.

« **Titre d'accès** » : désigne le titre qui donne accès à une Visite pour une personne. Ce titre prend en principe la forme d'un Billet. Il peut être acheté par le Client ou être remis sous la forme d'une invitation.

« **Visite** » : désigne l'activité de visite guidée du Campus Paris Saint-Germain intitulée « CAMPUS PSG TOUR » organisée par le PSG, d'une durée approximative de (45) minutes par groupes de Porteurs.

2. Objet

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accepte d'acheter un Titre d'accès auprès du PSG et le Porteur de bénéficier d'un Titre d'accès. Les Conditions Générales de Vente sont applicables à tout Client et à tout Porteur.

Le PSG se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles acceptées par le Client à la date d'achat.

3. Offres de Titres d'accès

Le PSG pourra proposer l'achat d'un ou plusieurs Titres d'accès, dans la limite des disponibilités.

Le PSG pourra proposer différentes offres de Visites avec des Services et activités supplémentaires associés.

Le Titre d'accès est valable uniquement pour la session de Visite pour laquelle il a été acheté et qui figure sur le Billet.

Le PSG décide seule du calendrier des Visites, sous réserve des contraintes de calendrier des entraînements du Paris Saint-Germain, club résident du Campus Paris Saint-Germain. Le PSG décide seule des espaces du Campus Paris Saint-Germain faisant l'objet de la Visite. La vente de Titres d'accès est réalisée, dans la limite des disponibilités par Visites.

Le PSG se réserve le droit de limiter le nombre de Titres d'accès disponibles par Client selon les Visites et du nombre de personnes pouvant constituer un groupe de Visite.

Le PSG décide seule des offres de visites et formules de commercialisation des Titres d'accès et du nombre de Titres d'accès disponibles.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un responsable légal et demeureront placés sous l'entière responsabilité de ce dernier.

4. Tarifs proposés

Le PSG se réserve la faculté de commercialiser une ou plusieurs formules de Titres d'accès et de modifier à tout moment sa politique et ses conditions tarifaires. Le PSG se réserve également le droit de définir des tarifs différents selon les jours et les créneaux horaires des Visites. Les tarifs correspondant à chaque formule et chaque créneau (le « Prix ») sont disponibles sur le Site Internet de billetterie des Visites pour chacune des offres. Le Prix est payable en totalité à l'achat.

Les tarifs sont exprimés en euros (€), toutes taxes comprises (TTC) et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'achat. Le Prix des Titres d'accès pour personnes morales sont indiqués sur le Bon de commande.

Le Client dispose de la faculté de télécharger une facture pour toute commande de Titres d'accès.

5. Procédure d'achat des Titres d'accès et capacité juridique

5.1. Modalités d'achat des Titres d'accès

Sous réserve des dispositions ci-après, l'achat de Titres d'accès peut se faire :

- sur le Site Internet de billetterie des Visites ;
- directement au Campus Paris Saint-Germain au guichet (guichet hall d'entrée) ;
- dans les réseaux de revendeurs qui seraient le cas échéant désignés par le PSG.

D'une manière générale, le PSG se réserve le droit de limiter les canaux de distribution, notamment selon les jours et horaires de Visite, et de prévoir des tarifs différents selon le canal de distribution.

5.2. Capacité juridique

Lors de l'achat de Titres d'accès, le Client reconnaît disposer de la capacité juridique afin de pouvoir contracter librement avec le PSG.

Ainsi, chaque Client mineur de moins de 16 ans se voit dans l'obligation d'être accompagné par un Client majeur. Un Client majeur sous protection juridique ne peut pas contracter directement et se voit dans l'obligation d'être accompagné par un Client majeur non protégé.

6. Dispositions spécifiques pour les personnes morales

Une personne morale peut acheter, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet, un ou plusieurs Titres d'accès, dans la limite des disponibilités. La demande se fait en remplissant un formulaire sur le Site Internet de billetterie des Visites.

Le Client personne morale retourne ensuite à le PSG par courrier ou sous forme électronique qui vaudra alors seule à titre de preuve le Bon de commande qui lui aura été transmis par le PSG et fournit les

pièces justificatives qui lui sont demandées (Kbis, RIB ...). Les Conditions Générales de Vente sont jointes au Bon de commande. La souscription est validée, sous réserve de disponibilité des Titres d'accès concernés, par la réception du Bon de commande dûment complété et signé et des Conditions Générales de Vente dûment paraphées ou de la signature électronique du Bon de commande effectuée par l'intermédiaire du prestataire DocuSign dans les délais indiqués sur ledit Bon de commande. Le PSG pourra discrétionnairement considérer comme caduque tout Bon de commande retourné de manière non conforme (information manquante, erronée, non vérifiable ou contenant des mentions manuscrites ou dans un délai supérieur à celui indiqué dessus. Par ailleurs, le PSG pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle en cas de non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à l'achat.

Le Client personne morale déclare et garantit à le PSG que le signataire du Bon de commande a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes. En cas de signature électronique, le Client personne morale admet que le certificat de signature électronique constitue l'original du document et qu'il sera établi et conservé dans des conditions de nature à permettre d'identifier dûment son signataire et à en garantir l'intégrité. Il reconnaît ainsi que le procédé de signature utilisé par le prestataire DocuSign permet d'assurer l'identité du signataire et garantit l'intégrité du Bon de commande et des Conditions Générales de Vente ; il renonce donc définitivement et irrévocablement à contester leur validité et leur contenu dont le motif serait lié à l'utilisation de ce procédé.

Le Client personne morale déclare et garantit à le PSG que l'acheteur de Titre d'accès a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes.

Ethique des affaires : Le Client personne morale déclare et garanti avoir connaissance et s'engage à agir dans le strict respect des législations et réglementations applicables, en France comme à l'étranger, contre la corruption, le trafic d'influence et le conflit d'intérêt. Le Client personne morale s'engage et se porte fort du respect de cet engagement par ses employés, actionnaires, administrateurs, dirigeants, sociétés affiliées et sous-traitants ainsi que ses représentants légaux.

7. Support des Titres d'accès

Les Titres d'accès se matérialise par la remise d'un ou plusieurs Billets donnant accès à la Visite précise et unique mentionnée dessus.

Les Billets sont adressés au Client sous format électronique en « e-Tickets » ou « m-Tickets » (ci-après, les « Billets électroniques »).

Les Billets comportent :

- le nom du Client, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Porteurs,
- la date et l'horaire de la Visite.

Le PSG n'est pas responsable de la remise des Billets à un autre Porteur que le Client.

En conséquence, le Client fait son affaire de remettre les Billets au Porteur.

Le Client se porte fort du respect des présentes par les Porteurs et sera responsable de tous les faits des Porteurs.

7.1- Transfert

Les Billets électroniques sont cessibles gratuitement par le Client au Porteur. Toute cession à titre onéreux est interdite.

7.2 – Impression des e-Tickets

Les e-Tickets doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable.

En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Ticket avec une autre imprimante.

Le PSG décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des e-Tickets.

7.3- Téléchargement du m-Ticket

Le m-Ticket doit être téléchargé sur un mobile ou une tablette. Le Porteur doit s'assurer que la batterie de son mobile ou de sa tablette est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son m-Ticket à l'entrée du Campus Paris Saint-Germain.

Le PSG décline toute responsabilité en cas d'impossibilité par le Porteur à visualiser le m-Ticket sur son mobile ou tablette qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (mobile défectueux, mobile non compatible.)

7.4 Contrôle des Billets électroniques

Le Billet électronique est scanné à l'entrée du Campus Paris Saint-Germain.

A l'intérieur du Campus Paris Saint-Germain, le Porteur doit conserver en toutes circonstances le Billet électronique. Seul le premier Billet électronique présenté donnera droit à l'accès au Campus Paris Saint-Germain.

8. Paiement

8.1 Moyens de paiement autorisés

Les moyens de paiement autorisés sont Carte Bleue, Visa, Mastercard, E Carte Bleue, Paypal, American Express, espèces (dans les conditions fixées par les lois et règlements applicables), et virement. Les cartes cadeaux/chèques cadeaux ne peuvent être acceptées qu'au guichet du Campus Paris Saint-Germain.

Le PSG se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment.

8.2 Lutte contre la fraude

Le Site Internet de billetterie des Visites bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur le Site Internet de billetterie de le PSG, le PSG (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes de le PSG (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, le PSG se réserve le droit de ne pas valider l'achat d'un Titre d'accès.

Le PSG se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement de le PSG : ADYEN FRANCE – 6 Boulevard Haussmann – PARIS 75009

8.3 Enregistrement des coordonnées bancaires

Le PSG offre la possibilité au Client d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Pour ce faire, le Client doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires du Client ne sont pas

conservées par le PSG mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

Le Client a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

9. Absence de droit de rétractation

Concernant la vente à distance, la vente de Titres d'accès par le PSG constituant une prestation de services de loisir devant être fournie selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 et suivants du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat d'un Titre d'accès à distance.

10. Accès au Campus Paris Saint-Germain

Le PSG procède à l'entrée du Campus Paris Saint-Germain à tout contrôle sanitaire ou d'hygiène requis par les autorités compétentes dans le respect des mesures légales et réglementaires. Les informations concernant les conditions d'accès en vigueur sont disponibles sur le Site Internet de Billetterie des Visites et adressées par le PSG au Client par courriel avant les Visites.

Tout Porteur doit être titulaire d'un Billet en cours de validité, y compris les enfants, pour accéder au Campus Paris Saint-Germain pour la Visite. Aux entrées du Campus Paris Saint-Germain, le Porteur accepte de se soumettre aux mesures d'hygiène, aux palpations de sécurité, à une vérification documentaire de son identité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectués par tout fonctionnaire de police et /ou par tout préposé du PSG agréé par le préfet de Police. Le Porteur pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le Règlement intérieur du Campus Paris Saint-Germain seront consignés, saisis ou refusés, étant précisé que le PSG pourra refuser tout objet en consigne. Toute personne refusant de se soumettre auxdits mesures, contrôles, palpations et inspections se verra refuser l'entrée au Campus Paris Saint-Germain ou sera reconduit à l'extérieur du Campus Paris Saint-Germain. Le PSG se réserve le droit de ne plus permettre l'accès à la Visite en cas de retard du Porteur supérieur à 15 minutes sur l'heure de Visite prévue. Aussi, il est conseillé de se présenter au Campus Paris Saint-Germain 15 minutes avant l'heure de la Visite indiquée sur le Billet.

En cas de retard sur l'heure de la Visite indiquée sur le Billet, l'accès au Campus Paris Saint-Germain ne sera plus permis, sans remboursement ou autre dédommagement du Client.

11. Déroulé de la Visite

Le Porteur s'engage à respecter toute consigne qui lui serait signalée par le personnel sur place et à adopter un comportement responsable et vigilant, aussi bien vis-à-vis des personnes que des biens présents sur place.

Le Porteur s'engage à respecter le parcours de la Visite, à ne pas accéder/tenter d'accéder à des espaces réservés, ou qui plus généralement, ne seraient pas compris dans la Visite. Particulièrement, le Visiteur s'engage à ne pas accéder/tenter d'accéder aux pelouses, dont l'accès est rigoureusement interdit.

Le Porteur s'engage à suivre le personnel encadrant et à respecter ses consignes.

Le Porteur s'engage à adopter une attitude et un comportement qui ne soit pas de nature à nuire au bon déroulement de la Visite ou à porter préjudice aux autres Porteurs. Il s'engage par ailleurs à porter une tenue correcte et adaptée aux Visites.

Il est précisé que le parcours de Visite pourra être légèrement différent pour les personnes à mobilité réduite compte tenu des contraintes d'accessibilité de certains secteurs.

Sur demande du Porteur, il sera possible de quitter prématurément la Visite avant la fin. Toute sortie du Campus Paris Saint-Germain est définitive.

12. Législation relative à la sécurité dans une enceinte sportive et engagements de tolérance et respect

Par l'achat d'un Titre d'accès, le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter et à faire respecter les présentes Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du Campus Paris Saint-Germain, y compris le Règlement Sanitaire qui y est annexé ainsi que la loi et les règlements relatifs à la sécurité dans les enceintes sportives, et notamment les articles L.332-3 à L.332-16 du Code du Sport. Toute personne présente dans le Campus Paris Saint-Germain qui se rend auteur de l'une des infractions définies par ces articles encourt, outre des peines d'amende et d'emprisonnement, une peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade.

13. Limites de responsabilité

13.1 Général : Un Billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé. Aucun duplicata du Billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Un Billet ne peut être ni annulé, ni échangé, ni remboursé, si le Client n'a pas pu imprimer ou télécharger son Billet. Le Client et/ou le Porteur renonce à tout recours à l'encontre de le PSG dans l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Le début de la Visite pourra commencer avec un léger retard, ce que les Porteurs reconnaissent et s'interdisent toute contestation à cet égard.

13.2 Annulation pour juste motif : le PSG pourra annuler toute Visite sous réserve de justifier d'un juste motif. Sont notamment considérés comme un juste motif la réservation du Campus Paris Saint-Germain pour un match du Paris Saint-Germain, club résident ou pour tout autre événement de grande ampleur. En pareil cas d'annulation, le PSG procédera au remboursement du Client qui ne pourra réclamer aucun dédommagement supplémentaire.

13.3 Force majeure : En cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, le PSG devra notifier par tout moyen au Client dans les meilleurs délais la nature du cas de force majeure en question et son incidence sur le Contrat.

Sont notamment assimilés comme cas de force majeure dans le cadre de l'exécution des présentes, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants : toute décision prise par le Gouvernement Français et/ou toute autorité administrative compétente, tout acte de guerre, émeute, incendie, inondation, explosion, tremblement de terre, catastrophe naturelle, acte de terrorisme, tout embargo, boycott, empoisonnement général, intempéries et/ou décision de la Ligue de Football Professionnel, de la Fédération Française de Football, de la FIFA et/ou de l'UEFA et/ou de toute autorité gouvernementale, régionale, locale, législative, judiciaire ou réglementaire.

Si par suite d'un cas de force majeure, le PSG était amenée à ne plus pouvoir remplir ses obligations, le PSG en informe le Client dans les meilleurs délais et lui propose les mesures appropriées à cette situation.

En cas de force majeure, le Client ne peut prétendre à aucun dédommagement.

13.4 Incident - Préjudice : Le PSG décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi par toute personne du fait de tout incident survenu à l'occasion d'une Visite, notamment de la perte des objets et effets personnels, sauf en cas de faute prouvée à son encontre.

14. Droits à l'image

Chaque Porteur consent d'ores et déjà à être éventuellement photographiés et/ou pris en vidéo par des prestataires de le PSG ou de tiers, à l'occasion des Visites.

Les photographies et/ou les vidéos prises dans le cadre des Visites auront en particulier pour finalités commerciales et publicitaires, la promotion des activités du Campus Paris Saint-Germain, du club du Paris Saint-Germain et de ses partenaires, sur tout autre support de diffusion connu ou à venir tels que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différée, les médias digitaux, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores.

Dans ce cadre, les Porteurs acceptent de céder gracieusement au PSG leurs droits à l'image sur les photographies et/ou les vidéos réalisées dans le cadre des Visites. Ils reconnaissent avoir été avertis que celles-ci pourront être utilisées dans le monde entier, dans le cadre des finalités susvisées et ce, pendant une durée de 10 ans, ces droits étant librement cessibles par le PSG à tout tiers de son choix.

En conséquence, tout Porteur renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image ou droit d'auteur, et de toute action à l'encontre de le PSG, qui trouverait son origine dans l'exploitation de leur image dans le cadre précité.

Les Porteurs sont également avertis qu'ils peuvent à tout moment exercer leur droit de rectification et/ou de suppression sur les photographies et/ou les vidéos qui les concernent, conformément aux dispositions de l'article 17. ci-après.

15. Résiliation du Titre d'accès par le PSG / Expulsion du Campus Paris Saint-Germain

15.1 Revente illicite - Toute revente/offre de revente ou tout échange/offre d'échange contre quelque contrepartie que ce soit d'un Titre d'accès sont strictement interdits. En cas de non-respect de cette interdiction, le PSG se réserve le droit de résilier de plein droit le Titre d'accès sans dédommagement.

15.2 Infractions à l'intérieur ou dans le périmètre du Campus Paris Saint-Germain Toute fraude ou tentative de fraude constatée au Campus Paris Saint-Germain ou à la lecture des enregistrements des passages au guichet, toute infraction constatée au Règlement intérieur du Campus Paris Saint-Germain, tout manquement aux conditions sanitaires ou d'hygiène à remplir à l'entrée du Campus Paris Saint-Germain, toute infraction constatée aux présentes Conditions Générales de Vente (notamment aux engagements de comportement pendant la Visite) ou à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives qu'elle soit commise par le Client ou le Porteur, entraînera, si bon semble à le PSG l'expulsion du Campus Paris Saint-Germain ainsi que la résiliation du Titre d'accès de plein droit sans dédommagement.

16. Vidéo-protection

Le Porteur est informé que, pour sa sécurité, le Campus Paris Saint-Germain est équipé d'un système de vidéo-protection placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images conformément aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité intérieure. Il peut s'exercer par courrier à l'adresse suivante : SAS Paris Saint-Germain - Service Sécurité - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

17. Protection des données personnelles

Pour l'exécution des présentes, le PSG s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles qui lui incombent, notamment :

- les obligations et exigences du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- toute législation ou réglementation relative à la protection des données personnelles applicables aux traitements effectués dans le cadre des présentes.

Le PSG s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par le Client dans le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles et de la politique en matière de protection des données personnelles de le PSG accessible sur son site Internet, et ce uniquement pour l'organisation et la gestion des Visites et afin de tenir le Client informé de l'actualité de le PSG et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité de le PSG, de ses partenaires et du Campus Paris Saint-Germain. Le Client est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ainsi que d'effacement. Le Client peut demander la portabilité des données qui le concernent. Le Client a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Le Client peut par ailleurs transmettre à le PSG ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication des données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : billetterie@psg.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SAS Paris Saint-Germain - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Le Client peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : dpo@psg.fr. Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Le PSG fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'elle réalise. Conformément à la réglementation applicable, le Client peut, s'il le souhaite, introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (<https://www.cnil.fr>).

Par ailleurs, dans le respect des mesures légales et réglementaires mises en place dans le cadre de la gestion de sortie de crise sanitaire, le PSG peut être responsable du traitement de données réalisé dans le cadre de l'opération de vérification de tout certificat sanitaire le cas échéant. Aucune donnée ne sera conservée par le PSG lors de cette vérification. La responsabilité du traitement de données, résultant de la mise en place du dispositif de contrôle sanitaire, incombe à la puissance publique.

18. Suivi/Relation client

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'achat et à l'utilisation d'un Titre d'accès, le PSG est joignable par l'intermédiaire du formulaire de contact formulaire de disponible sur : contact permettant de créer un ticket à notre service client : <https://billetterie.psg.fr/fr/contact> et/ou par tout autre moyen qui s'y substituerait.

19. Droit applicable/Médiation/Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au Droit français.

Tout litige relatif à la souscription ou l'utilisation d'un Titres d'accès devra être porté à la connaissance de le PSG par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le Client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO) dont relève le PSG dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à le PSG : par voie électronique : en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com, ou par voie postale : AME CONSO, 11 place Dauphine – 75001 PARIS

À défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Fait à Paris, le 10 juillet 2026.

Par son acceptation en ligne et/ou sa signature physique ou numérique des présentes le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du Campus Paris Saint-Germain et le Prix de son Titre d'accès.